

# Hebdo Canada

Volume 1, N° 8

le 28 février 1973



Affaires extérieures External Affairs  
Canada Canada

## Contrôle des exportations de pétrole aux États-Unis, 1

## Le commerce avec le Vénézuéla, 2

## Un Centre de référence de l'OMS à Ottawa, 2

## Bourses à l'intention des diplômés d'écoles secondaires en C.-B., 2

## Mouvements des prix à la consommation, 3

## Règlements visant à la sécurité des cosmétiques, 4

## Le représentant canadien à la Commission de la condition de la femme, 4

## Nouvelle série Canada-Russie à l'horizon?, 4

## Nouvelle collectivité dans la région de la Capitale nationale, 5

## Exportation de livres canadiens, 5

## L'Hydro-Ontario: société de la Couronne, 5

## La main-d'oeuvre au Canada en janvier, 6

## Contrôle des exportations de pétrole aux États-Unis

*A compter du 1er mars, les exportations de pétrole brut seront mises provisoirement sous le contrôle de l'Office national de l'énergie.*

*Dans une déclaration prononcée devant le Comité de la Chambre des communes sur les ressources nationales et les travaux publics concernant l'exportation de pétrole brut, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald S. Macdonald, a indiqué que le gouvernement avait pris cette décision par suite d'une recommandation de l'Office national de l'énergie afin de s'assurer que seuls les excédents de pétrole, c'est-à-dire les quantités produites au-delà des besoins nationaux, seront exportés aux États-Unis.*

*Le pétrole était exempt du permis d'exportation depuis 1959; une Commission royale d'enquête sur l'énergie avait alors révélé que les réserves de pétrole de l'Ouest canadien permettaient de répondre à la fois aux besoins nationaux et de l'exportation.*

*Depuis quelques semaines toutefois, les exportations aux États-Unis ont été accélérées à cause de la pénurie de pétrole qui sévit actuellement dans ce pays. En janvier, on estime qu'elles se chiffraient entre 1.1 et 1.2 millions de barils par jour.*

*Suit le texte de la déclaration de M. Macdonald devant le Comité:*

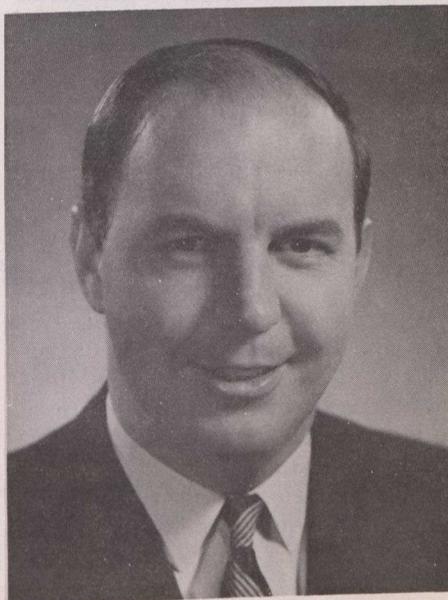
Je désire aviser le Comité que le Conseil des ministres a accepté aujourd'hui des modifications aux règlements établis en vertu de la Partie VI de la Loi de l'Office national de l'énergie, qui obligent de posséder une licence pour faire l'exportation de pétrole brut et d'hydrocarbures équiva-

lents, mais non de produits de pétrole raffiné; elles entreront en vigueur le 1er mars 1973.

Cette décision a été prise à la suite de recommandations faites par l'Office national de l'énergie et après discussion avec les ministres provinciaux et l'industrie. Les présentes modifications permettront de s'assurer que les exportations de pétrole ne dépassent pas les quantités excédentaires qui répondent adéquatement aux besoins prévisibles de pétrole au Canada.

Je désire ardemment rappeler aux membres que c'est une politique nationale depuis longtemps établie que d'exporter seulement des quantités d'énergie qui sont de toute évidence excédentaires aux besoins de notre marché intérieur.

Pour ce qui concerne le pétrole, des licences pour faire l'exportation en vertu de la Loi sur l'exportation de la force motrice et des fluides et sur l'importation du gaz existent jusqu'en 1959. Cette mesure fut abandonnée suivant la recommandation de la Commission royale sur l'énergie qui avait déduit que les réserves de pétrole de l'Ouest cana-



M. Donald S. Macdonald, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

dien pouvaient à ce moment-là plus que satisfaire les besoins prévisibles du pays et de l'étranger.

L'autorisation de contrôler les exportations et les importations de pétrole fut cependant incorporée dans la Partie VI de la Loi de l'Office national de l'énergie qui entra en vigueur en 1959 mais, en ce qui concerne le pétrole, le projet d'exiger une licence devait faire l'objet d'une proclamation subséquente. Une telle proclamation fut faite en mai 1970 mais les règlements qui suivirent excluaient le pétrole autre que l'essence à moteur importée.

Les quatorze dernières années ont vu augmenter d'une façon remarquable nos exportations de pétrole, presque toutes vers les États-Unis et en grande partie sous forme brute pour alimenter les raffineries. Cette augmentation dans l'exportation a grandement favorisé notre industrie de production de pétrole et contribué à la prospérité du pays.

Cependant, les niveaux récents de la demande d'exportation de notre pétrole ont créé une tension sur la capacité de production de notre pétrole et sur nos systèmes de transport et compromis la possibilité pour nos raffineries, qui dépendent de ces réserves, de continuer de s'approvisionner en pétrole canadien. Du reste, la demande récente et prévue pour l'exportation s'est accrue au point qu'elle exige une surveillance constante des possibilités de la production pétrolière relativement aux quantités excédentaires qui peuvent normalement suffire aux besoins prévisibles des Canadiens. En mars, il y aura peut-être une difficulté passagère de réserve suffisante à laquelle il faudra faire face, mais il est maintenant bien évident que l'évaluation de nos surplus exportables de pétrole demande un examen constant.

C'est à cause de cette situation que les présentes décisions sont prises. Elles représentent un changement radical dans la façon de mettre en pratique notre politique nationale sur le pétrole.

Les modifications présentées aujourd'hui sont de nature temporaire. L'Office national de l'énergie tiendra bientôt des audiences publiques en vue de fournir l'occasion aux parties intéressées de faire connaître leurs

opinions concernant les méthodes appropriées de nature à protéger l'intérêt public relativement aux exportations de pétrole sur une période plus longue. Une fois ces audiences terminées, l'Office national de l'énergie fera rapport de ses conclusions et de ses recommandations au Conseil des ministres et les règlements seront modifiés de façon adéquate après étude des questions en cause.

### Le commerce avec le Vénézuéla

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé récemment la prorogation de l'Accord *Modus Vivendi* commercial entre le Canada et le Vénézuéla pour une nouvelle période d'un an.

L'Accord signé le 22 janvier, qui a été conclu en 1950 et qui a été prorogé chaque année depuis cette date, prévoit la réglementation du commerce entre le Canada et le Vénézuéla. Il assure au Canada le traitement de la nation la plus favorisée dans son commerce avec le Vénézuéla et, depuis son entrée en vigueur, a concouru à l'expansion considérable du commerce du Canada avec ce pays.

### Un Centre de référence de l'OMS à Ottawa

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a annoncé récemment que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a désigné le Laboratoire de cytogénétique humaine du ministère comme Centre OMS international de référence pour la comparaison des aberrations chromosomiques et la normalisation des méthodes. La cytogénétique étudie les constituants cellulaires, c'est-à-dire les chromosomes et les gènes.

Le ministre a précisé que le champ d'activités du nouveau centre s'étendra aux Amériques ainsi qu'aux pays de la ceinture Ouest du Pacifique, y compris l'Australasie.

L'OMS a également nommé deux autres centres, qui exerceront les mêmes fonctions, l'un à Édimbourg et l'autre à Moscou.

Le Centre d'Ottawa aura pour tâche d'améliorer et d'unifier les méthodes

de pointage des aberrations chromosomiques, de mettre sur pied les programmes de dépistage au sein des populations, de recueillir et de diffuser les informations dans ces régions et de former des cytologistes.

Les centres de référence d'Ottawa, d'Édimbourg et de Moscou auront notamment pour tâche d'identifier, au sein des populations, les effets de l'environnement et les mutations (modifications génétiques dues à des agents physiques ou chimiques). L'Organisation mondiale de la Santé s'intéresse en particulier à la relation qui s'établit entre les agents mutants et toutes les affections pernicieuses à long terme, telles que le cancer. L'OMS ne souhaite pas limiter le champ de ses travaux à l'influence du rayonnement, mais voudrait plutôt considérer le rayonnement comme l'un des nombreux facteurs présidant à la genèse des maladies.

### Bourses à l'intention des diplômés d'écoles secondaires en C.-B.

Aux termes du nouveau règlement des bourses annoncé dernièrement en Colombie-Britannique, tous les diplômés d'écoles secondaires qui auront une moyenne de plus 70 pour cent pour l'ensemble de leurs examens provinciaux recevront une bourse de \$200. Les candidats doivent subir les examens du ministère de l'Éducation dans trois sujets et faire une composition obligatoire en anglais.

Aux termes de l'ancien règlement, 17 pour cent des étudiants qui avaient obtenu les meilleures notes aux examens du ministère recevaient proportionnellement entre le tiers et les trois-quarts du montant de leurs frais de scolarité à l'université; ce montant était versé directement à l'université ou au collège de leur choix à condition que l'étudiant poursuive ses études durant l'année suivant l'obtention de son diplôme; la nouvelle bourse ne comporte toutefois pas de telles "clauses".

Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique indique que "le nouveau règlement a pour but d'encourager et d'aider l'étudiant à poursuivre ses études sans lui imposer des restrictions quant à l'endroit, au moment et à la façon dont il pourra bénéficier de la bourse".

Jean-Pierre Rivest, *Montreal Gazette*

Le chef du personnel de la Défense, le général J.A. Dextraze (à droite) regarde le second groupe d'observateurs militaires canadiens du cessez-le-feu s'apprêter à partir pour le Viêt-Nam, le 10 février. Après un certain retard au cours duquel on a fouillé l'appareil à la suite d'un appel télé-

phonique signalant la présence d'une bombe (fausse alerte), huit membres du ministère des Affaires extérieures et 113 membres des Forces armées ont rejoint le premier groupe se trouvant déjà au Viêt-Nam, où le nombre total des observateurs canadiens s'élève maintenant à 281.

### Mouvements des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation pour le Canada (1961 = 100) est monté de 0.7 pour cent et est passé de 142.3 en novembre à 143.3 en décembre. Cet accroissement est identique à celui enregistré entre ces deux mois l'année dernière mais il est supérieur aux augmentations enregistrées de novembre à décembre au cours des années immédiatement antérieures. Le prix des aliments a augmenté de 1.4 pour cent, alors que le niveau des prix de tous les éléments autres que les aliments a progressé de 0.4 pour cent en raison surtout des avances de 0.5 pour cent pour l'élément habitation et de 1.3 pour cent pour l'élément tabacs et alcools. L'indice des transports a progressé de 0.3 pour cent; les éléments habillement, soins personnels et de santé, ainsi que lecture et loisirs ont progressé de 0.1 pour cent. De décembre 1971 à décembre 1972, l'indice général a

enregistré une avance de 5.1 pour cent.

L'indice de l'alimentation s'est accru de 1.4 pour cent pour passer de 145.1 en novembre à 147.1 en décembre. Cette augmentation, bien qu'inférieure à celle enregistrée entre ces deux mois l'année dernière, a dépassé les hausses enregistrées entre ces deux mois ces dernières années. L'indice de l'alimentation était supérieur de 8.6 pour cent à ce qu'il était douze mois plus tôt en raison de la hausse de 8.8 pour cent du prix des aliments consommés à la maison et de 7.0 pour cent du prix des repas consommés dans les restaurants.

L'indice de l'habitation a avancé de 0.5 pour cent pour passer de 146.1 en novembre à 146.8 en décembre. Cet accroissement est le résultat d'une hausse de 0.7 pour cent de l'élément logement causée principale-

ment par l'augmentation de 1.1 pour cent des frais de propriété. Par contre, les loyers ont subi une hausse de 0.2 pour cent. Aucune variation n'a été signalée dans le cas de l'élément entretien de l'habitation. De décembre 1971 à décembre 1972, l'indice de l'habitation a progressé de 5.0 pour cent.

L'indice de l'habillement a progressé de 0.1 pour cent pour atteindre 135.1 en décembre contre 134.9 en novembre. L'élément services d'habillement a augmenté de 1.1 pour cent car de manière générale les frais de blancherie, de nettoyage à sec et de réparations de chaussures ont augmenté. De décembre 1971 à décembre 1972, l'indice de l'habillement a augmenté de 3.1 pour cent.

L'indice des transports s'est accru de 0.2 pour cent, et est passé de 133.1 en novembre à 133.4 en décembre en raison d'une hausse de 0.2 pour cent de l'élément frais d'automobile et de l'augmentation saisonnière de l'indice des billets de train. Les frais d'automobile ont augmenté surtout à cause de diverses hausses du prix des voitures neuves. Par contre, les prix de l'essence ont diminué dans certaines villes, surtout au Québec et en Ontario, abaissant l'indice de l'essence de 0.5 pour cent par rapport à douze mois plus tôt. De décembre 1971 et décembre 1972, l'indice des transports a progressé de 1.4 pour cent.

L'indice des soins personnels et de santé a augmenté de 0.1 pour cent pour totaliser 151.8 en décembre contre 151.6 en novembre. Au cours des douze derniers mois, jusqu'à décembre 1972, l'indice des soins personnels et de santé a progressé de 3.9 pour cent.

L'indice des loisirs et de la lecture s'est élevé de 0.1 pour cent atteignant 141.4 en décembre comparative-ment à 141.3 en novembre par suite des augmentations respectives de 0.1 pour cent et 0.2 pour cent des éléments loisirs et lecture. En décembre 1972, l'indice des loisirs et de la lecture était supérieur de 3.7 pour cent au niveau de l'année 1971.

L'indice des tabacs et alcools a progressé de 1.3 pour cent pour se chiffrer à 134.7 en décembre contre 133.0 en novembre surtout à cause de hausses généralisées du prix des

cigarettes. De décembre 1971 à décembre 1972, il a augmenté de 3.9 pour cent.

### Biens et services

Les différentes composantes de l'indice des prix à la consommation, si on les classe par biens et services, présentent un autre aspect de la variation des prix. Au cours de décembre, l'indice des services augmenté de 0.5 pour cent surtout à cause de la hausse des frais des services de logement, du graissage des voitures, du nettoyage à sec, de la buanderie et des réparations de chaussures. L'indice de l'ensemble des biens a progressé de 0.8 pour cent surtout à cause d'une augmentation de 1.4 pour cent du prix des aliments. Les prix des biens non durables autres que les aliments ont progressé de 0.3 pour cent, les hausses de prix sur le tabac, les spiritueux, les chaussures, les revues, les jouets et l'huile à moteur ayant plus que contrebalancé des réductions dans les textiles, les produits d'entretien ménager et l'essence. L'accroissement de 0.2 pour cent des prix des biens durables provenait des hausses des prix des voitures neuves, des couvre-parquets et des chaînes stéréophoniques qui ont contrebalancé les baisses de prix des téléviseurs et des meubles. De décembre 1971 à décembre 1972, l'indice des services a progressé de 5.6 pour cent et celui des biens de 4.9 pour cent.

### Règlements visant à la sécurité des cosmétiques

Le ministre de la Santé nationale, M. Marc Lalonde, a fait part récemment d'un projet de règlements visant à exiger des fabricants de cosmétiques qu'ils fournissent la preuve que leurs produits peuvent être utilisés en toute sécurité par le public. En vertu de ces nouveaux règlements, le ministère sera habilité à exiger d'un fabricant qu'il lui fournisse des preuves sur n'importe lequel de ses produits, et à empêcher toutes ventes si de telles preuves ne sont pas fournies à la date requise.

L'article 16 de la Loi des aliments et drogues interdit de vendre un cosmétique qui contient ou porte quelque

substance susceptible de nuire à la santé de l'utilisateur, lorsque ledit cosmétique est utilisé conformément aux instructions, selon les méthodes habituelles. Actuellement, il incombe au ministère de la Santé et du Bien-être social de prouver qu'un cosmétique contient une substance susceptible de produire des effets nocifs. D'après les nouveaux règlements, ce sera au fabricant de fournir la preuve de l'innocuité de son produit.

Comme le souligne une lettre aux fabricants de cosmétiques, si ces nouveaux règlements entrent en vigueur, ils ne seront appliqués que lorsque l'innocuité d'un cosmétique sera fortement mise en doute.

Les fabricants de cosmétiques ont été invités à faire part de leurs commentaires sur ces nouveaux règlements avant la fin de février.

Des règlements analogues concernant l'innocuité et l'efficacité existent actuellement pour les drogues.

### Le représentant canadien à la Commission de la condition de la femme

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé la nomination de Mme Rita Cadieux, directeur de la direction de l'Action socio-culturelle, Secrétariat d'État,



Mme Rita Cadieux

comme représentante du Canada auprès de la Commission de la condition de la femme. Établie par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, cette Commission se réunit tous les deux ans et a pour but de suggérer au Conseil économique et social des recommandations visant à promouvoir les droits de la femme et

à assurer le principe que les femmes et les hommes devraient avoir des droits égaux. Le Canada a été réélu à la Commission pour une période de quatre ans lors de la 52<sup>ième</sup> session du Conseil économique et social l'année passée.

Mme Cadieux succède à Mlle Sylva Gelber, directrice, Bureau de la main-d'oeuvre féminine, ministère du Travail, qui fut la représentante du Canada auprès de la Commission de la condition de la femme durant les trois dernières années.

### Nouvelle série Canada-Russie à l'horizon?

Selon M. Doug Fisher, président du conseil de Hockey Canada, il est possible que nous assistions l'an prochain à une autre série Canada-Russie. "Il y a de fortes chances que nous réunissions l'élite des hockeyeurs du Canada pour former une équipe nationale; Hockey Canada envisage même la création d'une coupe mondiale qui serait disputée chaque année", a déclaré M. Fisher.

L'automne dernier l'équipe du Canada, formée de joueurs professionnels de la Ligue nationale, a vaincu l'équipe de la Russie dans une série de huit matches (quatre au Canada et quatre en Russie); sa fiche a alors été de quatre victoires, trois défaites et un match nul. L'équipe du Canada a également disputé deux matches (une victoire et un match nul) contre une équipe de la Suède à Stockholm avant de se rendre à Moscou. Après la série, un match contre une équipe de la Tchécoslovaquie s'est soldé par un verdict nul.

Hockey Canada a annoncé que les matches disputés l'automne dernier ont rapporté un peu plus de \$900,000; de cette somme, \$500,000 serviront à la formation de jeunes hockeyeurs sous les auspices de Hockey Canada et de l'Association canadienne de hockey amateur et le reste sera versé au fonds de pension de l'Association des joueurs de la Ligue nationale.

La vente des droits de télédiffusion a constitué la principale source de revenus; les dépenses les plus considérables ont été occasionnées par les voyages, le logement, l'équipement et les traitements.

### Nouvelle collectivité dans la région de la Capitale nationale

La Société d'habitation de l'Ontario, agissant pour le compte du gouvernement fédéral et du gouvernement de la province d'Ontario vise à faire l'acquisition d'un territoire d'environ 5,000 acres, au sud-est d'Ottawa, dans le township de Gloucester, en vue d'y aménager une nouvelle collectivité dont la population pourrait s'élever jusqu'à 100,000 âmes. Ce secteur a été désigné comme nouveau secteur public de croissance dans les projets d'aménagement du territoire publiés récemment par la municipalité d'Ottawa-Carleton. Ce plan fait suite à des études entreprises par la municipalité régionale afin de répondre aux aux besoins anticipés de la croissance urbaine du secteur de la Capitale nationale au cours des 20 à 30 prochaines années. En faisant ainsi l'acquisition de terrains à des fins de développement public, les gouvernements supérieurs indiquent leur intention d'appuyer les projets de planification des gouvernements locaux intéressés.

Le ministre de qui relève la Société centrale d'hypothèques et de logement ainsi que la Commission de la capitale nationale, M. Ron Basford, a déclaré à cette occasion: "Tous les paliers de gouvernement se préoccupent de la pénurie de terrains pourvus des services dans les collectivités urbaines, à cause des conséquences qui peuvent en résulter, particulièrement en ce qui concerne l'augmentation du coût de l'habitation. Le gouvernement fédéral est vivement intéressé à intensifier sa participation aux efforts des autres paliers de gouvernement et à patronner l'acquisition de terrains et l'aménagement des services sur ceux-ci, en quantité suffisante pour en assurer une disponibilité convenable, pour aider à stabiliser les prix et pour contribuer à la qualité du développement urbain".

Le ministre ontarien responsable de la Société d'habitation de l'Ontario, M. Allan Grossman, a révélé que l'aménagement de ce territoire permettrait de répondre à un très grand éventail de besoins de logements à des prix raisonnables. "De plus,

a-t-il ajouté, nous encouragerons la participation de pouvoirs publics, de la façon la plus générale possible, une fois qu'on aura atteint l'étude de la planification de cette nouvelle et importante collectivité."

Une fois que la SHO aura exercé ses options, les pouvoirs publics intéressés entreprendront ensemble la planification de ce territoire qui sera développé au cours d'une période de vingt ans.

Les ministres susmentionnés ont déclaré que les conséquences de l'urbanisation étaient tellement grandes qu'il en résultait un besoin essentiel de prévoir du terrain pourvu des services en vue de l'aménagement de nouvelles collectivités et pour répondre aux besoins des collectivités en voie de développement. On n'épargnera aucun effort pour faire du nouveau développement du township de Gloucester une collectivité vraiment exemplaire. Cette opération offrira des occasions d'étudier de nouvelles idées en planification ainsi que des mesures innovatrices devant servir à aménager une collectivité d'un caractère général qui répondra aux besoins et aux aspirations de tous les groupes d'âge et de toutes les classes de la population.

En vertu d'une entente conclue selon les termes de l'Article 40 de la Loi nationale sur l'habitation et de l'Article 6 de l'*Ontario Housing Corporation Act*, la Société centrale d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation de l'Ontario se partageront les coûts d'acquisition du terrain à raison de 75 pour cent et de 25 pour cent respectivement pour le compte du gouvernement fédéral et de la province.

Aucune estimation des coûts d'acquisition et d'aménagement du terrain ne sera rendue publique avant que l'aménagement de ce territoire n'ait été achevé.

### Exportation de livres canadiens

La récente constitution en société de l'Association pour l'exportation des livres canadiens (*Association for the Exportation of Canadian Books*) a été le point de départ d'un programme mixte visant à accroître la vente des livres canadiens à l'étranger. Subventionnée par le ministère de

l'Industrie et du Commerce, l'association a nommé au poste de président M. Lloyd B. Leeming, ancien président de *Labatt's Ontario Brewing Limited*.

L'association, qui entre dans le cadre du programme en six points du gouvernement concernant l'industrie du livre canadien, a annoncé au mois de février dernier qu'elle avait l'intention d'établir des centres du livre et d'élaborer d'autres programmes visant à encourager la vente de livres canadiens aux États-Unis, en Europe et en Grande-Bretagne. Le gouvernement a affecté une somme de \$500,000 par année pendant trois ans dans le but d'aider les maisons d'édition à élargir leur marché et, du fait même, de rehausser la situation économique de l'industrie du livre au Canada.

Le premier centre doit s'ouvrir à Londres le 1er avril. Il assurera la vente des livres et offrira des services de publicité, d'entreposage et d'administration; on y trouvera également une salle de montre et une librairie. Les éditeurs du monde entier trouveront sûrement intérêt à s'y arrêter lors de leurs visites en Grande-Bretagne.

### L'Hydro-Ontario: société de la Couronne

Sous réserve de l'approbation du Parlement ontarien, l'Hydro-Ontario deviendra une société de la Couronne. Le gouvernement provincial a pris cette décision à la suite d'une recommandation d'un groupe de travail.

La nouvelle société sera dotée d'un président et d'un Conseil d'administration dont les membres seront comptables au Parlement par l'intermédiaire d'un ministre sans portefeuille. Le premier ministre, M. William Davis, a déclaré que le président actuel de l'Hydro, M. George Gathercole, conserverait son poste à la tête du conseil.

M. Gathercole jouera un rôle de premier plan dans les relations avec le gouvernement ontarien et l'ensemble du public; il collaborera avec le président de l'Hydro afin d'assurer au conseil d'administration l'accès aux renseignements techniques et à toutes les autres données qu'il demandera à la société.

Le projet de constituer l'Hydro en société de la Couronne s'inscrit dans

la série de 32 propositions que contient le rapport du groupe de travail. Le premier ministre, M. Davis, a déclaré qu'il ne se prononcerait sur aucune autre proposition avant que le Cabinet en ait discuté parce qu'il ne voulait pas préjuger des autres rapports éventuels du groupe de travail. On prévoit la présentation d'études sur l'organisation, le projet d'énergie nucléaire, la rationalisation des coûts et des taux de l'énergie, les sources extérieures de financement ainsi que sur la politique d'achat ou de production autonome.

Bien que l'Hydro doive exercer son mandat sous l'autorité générale du gouvernement, le rapport convient que des raisons pressantes militent en faveur de la séparation entre l'exploitation de l'Hydro et les activités gouvernementales.

Le président du comité de direction du groupe de travail, M. J. Dean Muncaster, président de *Canadian Tire Corporation*, a décrit la mutation en société de la Couronne comme "une vaste rationalisation", dans la mesure où une société de la Couronne aurait la charge de gérer une entreprise commerciale comportant la fourniture de services au public et cela sans crédits gouvernementaux.

Tout en félicitant l'Hydro pour ses réalisations, le groupe de travail a déclaré que ce service ne pouvait remplir toutes ses responsabilités à l'endroit du public en se contentant de répondre aux demandes en énergie électrique au coût le moins élevé possible.

Les tendances qui se manifestent dans la société laissent entrevoir que cet objectif pourrait se révéler difficile à réaliser si on ne trouve pas le moyen d'obtenir la participation des citoyens dès les premiers stades de la planification des services de production et de transmission, poursuivait le rapport. On y soulignait qu'une telle participation devait comprendre les décisions quant à l'emplacement et à la construction.

*Hebdo Canada* est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraîtra tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

**La main-d'oeuvre au Canada en janvier**

La population active a atteint 8.88 millions en janvier 1973, contre 8.58 millions un an plus tôt et 8.34 millions en janvier 1971. Le nombre de personnes occupées est passé à 8.19 millions comparativement à 7.92 millions et 7.67 millions; le nombre de chômeurs était de 688,000 contre 665,000 et 668,000. Le taux de chômage en janvier était de 7.7 (pour 100 person-

nes dans la population active) en 1973 tout comme en 1972, mais il avait été de 8.0 en 1971.

Désaisonnalisé, le chômage était, en janvier, à son point le plus bas (566,000) depuis juin (555,000). Le taux de chômage rectifié était de 6.2 en janvier contre 6.7 en décembre, 6.9 en septembre et 6.3 en juin. Comme d'habitude, en janvier, le facteur de rectification saisonnière a été révisé, en englobant tous les chiffres ci-dessus, afin d'inclure la tendance saisonnière de l'an dernier.

